

APPLIQUER LES CONVENTIONS DE SINISTRES DOMMAGES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA044	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1224,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/03/2024 au 07/03/2024
- Du 12/09/2024 au 13/09/2024

OBJECTIFS

- Maîtriser les différentes conventions afin d'être efficace tout au long de la gestion du sinistre, de l'expertise à la mise en œuvre du recours

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

À partir de cas pratiques faisant appel à leurs connaissances, les stagiaires appliqueront le recueil des conventions.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Conventions concernant l'expertise amiable contradictoire
 - 1. Procédure d'estimation des dommages
 - 2. Formalisme
 - 3. Particularités de l'expertise amiable avec un assureur automobile
- B. Conventions de renonciation à recours
 - 1. Valeur à neuf, pertes indirectes et honoraires d'experts
 - 2. Article 1719 du Code Civil
 - 3. Règlement des sinistres « conduits de fumées »
- C. Conventions concernant les assurances cumulatives
 - 1. Convention L121.4
 - 2. Convention d'indemnisation dans la copropriété (93)
 - 3. Détérioration immobilière consécutive à un vol
 - 4. Convention relative au déposant et dépositaire
 - 5. Convention relative au Crédit-bail
 - 6. Convention sécheresse
- D. Application de la garantie dans le temps
 - 1. Champ d'application de la loi
 - 2. Art. R 124.2 du code des assurances
 - 3. Succession de contrats et d'assureur
 - 4. Convention de gestion des sinistres et de détermination du passé connu/ passé inconnu

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation des sinistres MRH
Inspecteurs recours
Conseillers clientèle

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou un an d'expérience en gestion de sinistres.
AA090

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1224,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:44